



SUD MESS'INFO

Le journal de votre communauté de communes

LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU TERRITOIRE

Après d'importantes et complexes réflexions préparatoires, l'année 2014 a débuté par la naissance d'une nouvelle communauté de communes sur notre territoire. Issue de la fusion des CC d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, de Rémilly et Environs et du Vernois, la Communauté de Communes du Sud Messin regroupe aujourd'hui 35 communes et 15 500 habitants.

Depuis le mois d'avril dernier et le renouvellement des délégués communautaires, j'ai l'honneur de présider cette toute nouvelle structure intercommunale. Aussi, je souhaite remercier l'ensemble des élus des trois anciennes communautés de communes et notamment leurs présidents Jean-Marc REMY, Jean-Luc WIBRATTE et Jean FRANÇOIS pour leur investissement dans les travaux préparatoires à la naissance du Sud Messin. Grâce à l'investissement de chacun, la communauté de communes est aujourd'hui prête à faire face à des enjeux majeurs d'aménagement de notre territoire et de développement d'une offre de services de qualité, en pleine maîtrise du budget intercommunal.

L'ampleur de la tâche à accomplir et les défis à relever dans les années à venir ne sont pas anodins. Soyez sûrs que l'ensemble des élus du Sud Messin sauront se mobiliser pour mener à bien les divers projets de la communauté de communes, malgré un contexte aujourd'hui économiquement contraint et demain institutionnellement incertain.

Ce premier numéro du bulletin d'information de la Communauté de Communes Sud Messin a pour but de vous présenter l'organisation générale et les modalités de fonctionnement de la structure, de façon brève et concise. Bonne lecture !

Jean-Paul ECKENFELDER

Président de la Communauté de Communes du Sud Messin

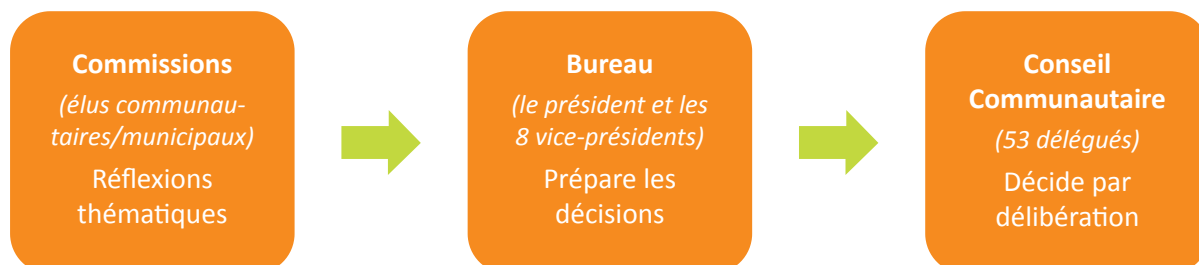


Ancerville - Aube - Béchy - Beux - Buchy - Chanville - Cheminot - Chérisey - Fleury - Flocourt - Foville - Goïn - Lemud - Liéhon - Louvigny - Luppy - Moncheux - Orny - Pagny-les-Goïn - Pommérieux - Pontoy - Pournoy-la-Grasse - Rémilly - Saily-Achâtel - Saint-Jure - Secourt - Sillegny - Silly-en-Saulnois - Solgne - Thimonville - Tragny - Verny - Vigny - Villers-Stoncourt - Vulmont



LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

53 délégués, représentant les 35 communes membres, composent le **Conseil Communautaire** du Sud Messin. Ces délégués ont élu, au sein du conseil, un **président** et **8 vice-présidents**, qui forment le **Bureau** de la collectivité. Pour mener à bien les réflexions de la communauté de communes, chaque vice-président s'appuie sur une **commission** composée d'élus communautaires ou municipaux. Enfin, **une vingtaine d'agents (dont une dizaine à l'accueil périscolaire à Rémilly)** est chargée de mettre en oeuvre les décisions politiques prises par les élus du Sud Messin dans les compétences exercées par la collectivité.



Président de la Communauté de Communes du Sud Messin : Jean-Paul ECKENFELDER, maire de Fleury

1er vice-président, en charge des finances et des ressources humaines :
Jean-Marie STABLO, maire de Rémilly

2ème vice-présidente, en charge de l'aménagement et de l'urbanisme :
Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, maire de Verny

3ème vice-président, en charge de l'appui aux communes :
Jean-Marc REMY, maire de Goin

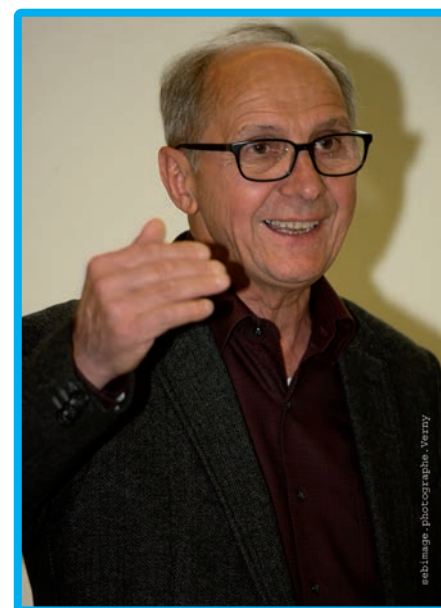
4ème vice-président, en charge des déchets ménagers :
Raphaël ELIN, maire de Pommérieux

5ème vice-président, en charge du développement économique :
Hervé SENSER, maire de Lemud

6ème vice-président, en charge du périscolaire et de la petite enfance :
Gérard MOLIE, adjoint au maire d'Ancerville

7ème vice-président, en charge du très haut débit et de l'habitat :
Philippe JEAN, adjoint au maire de Pontoy

8ème vice-président, en charge du tourisme, de la randonnée, des sports et de la culture :
Antoine HENRION, conseiller municipal de Secourt



Le président Jean-Paul ECKENFELDER



LE BUDGET

Le **budget 2014** du Sud Messin est constitué de plusieurs budgets équilibrés présentant les **dépenses** et les **recettes** de la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Un **budget principal** équilibré à **2 472 440 €** en fonctionnement et **3 264 313 €** en investissement
- Un **budget annexe « déchets ménagers »** équilibré à **1 152 718 €** en fonctionnement et **1 831 818 €** en investissement
- Un **budget annexe « accueil périscolaire »** équilibré à **394 950 €** en fonctionnement et **2 920 €** en investissement
- Un **budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »** équilibré à **29 180 €** en fonctionnement

Le premier budget du Sud Messin s'appuie sur le vote des taux d'imposition applicables au titre de l'année 2014.

- **Les taxes dites « ménages »** (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le non bâti)

En 2013, les trois anciennes communautés de communes appliquaient des taux différents. La fusion s'appuie sur un processus d'**harmonisation progressive des taux sur 13 années**, pour aboutir en 2026 à des taux unifiés : **TH : 3.21% / TFB : 1.12% / TFNB : 4.33%**.

Durant cette période, les services de l'Etat procéderont chaque année au calcul des taux applicables sur les périmètres des anciennes communautés de communes pour chacune des trois taxes. **Les impacts de la fusion sont donc différents selon les territoires** : les habitants des communes de l'ex-CC de Rémilly et Environs connaîtront une baisse de la taxe d'habitation durant cette période (5.96% en 2013 contre 3.21% en 2026) alors que les habitants des communes de l'ex-Vernois connaîtront une hausse progressive du taux de cette taxe (1.97% en 2013 contre 3.21% en 2026).

- **La Cotisation Foncière des Entreprises**

Le principe est identique à celui applicable pour les taxes ménages évoqué plus haut. En 2026, le taux unifié sera de **2.48%**. Durant cette période d'harmonisation des taux, les impacts seront là-aussi différents en fonction des périmètres des anciennes communautés de communes.

- **La Cotisation Foncière des Entreprises applicable à l'intérieur des zones d'activités relevant de l'intérêt communautaire** (Cheval Blanc II à Solgne, 5 Epis à Rémilly-Lemud, Route de Béchy à Rémilly)

Là encore les CC du Vernois et de Rémilly et Environs pratiquaient en 2013 des taux de CFEz différents. Pour l'année 2014, le Conseil Communautaire a validé l'application d'un taux de **18.22%**, taux maximum autorisé tel qu'issu du calcul effectué par les services fiscaux de l'Etat et notifié à la collectivité.

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** applicable à 10 communes membres de l'ex-Vernois (Cheminot, Chérisey, Fleury, Louvigny, Orny, Pontoy, Pommérieux, Pournoy-la-Grasse, Sillegny et Verny)

Le taux 2014 de la TEOM est identique à celui pratiqué en 2013, à savoir **16.08%**.

 LES COMPETENCES

La CC du Sud Messin, à l'instar des autres communauté de communes, exerce **plusieurs types de compétences** transférées par ses communes membres. En raison du cas particulier de la fusion, **le Sud Messin exerce actuellement l'intégralité des compétences** issues des trois anciennes communautés de communes.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace
Développement économique

Compétences exercées sur l'ensemble du territoire du Sud Messin depuis le 1er janvier 2014.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement
Logement et cadre de vie
Voirie
Equipements sportifs
Action sociale

Compétences exercées dans le respect des anciens périmètres communautaires.

La CC doit se prononcer sur leur devenir (extension à l'ensemble du territoire ou retour aux communes) au plus tard le 15 juillet 2014.

Compétences facultatives

Appui aux communes
Accueil périscolaire
Numérisation des cadastres
Insertion sociale et professionnelle

Compétences exercées dans le respect des anciens périmètres communautaires.

La CC doit se prononcer sur leur devenir (extension à l'ensemble du territoire ou retour aux communes) au plus tard le 15 avril 2016.

Suite à la fusion du 1er janvier dernier, le Sud Messin doit mener deux chantiers d'ampleurs dans des délais très courts :

- **L'harmonisation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers**

Aujourd'hui, deux collectivités assurent la mise en œuvre de cette compétence sur le territoire : la CC du Sud Messin pour 13 communes et le SIMVU de Rémilly pour les 22 autres. Dans un souci d'harmonisation et d'optimisation technique et fiscale, **la CC du Sud Messin sera l'unique collectivité compétente en matière de déchets ménagers** à proposer un service de collecte et de traitement des déchets ménagers **à compter du 1er janvier 2015**. De plus, la stratégie communautaire s'oriente également vers la mise en place d'une tarification incitative du service à compter de 2017.

- **L'éventuelle extension de la compétence « accueil périscolaire » à l'ensemble du territoire**

Actuellement exercée sur le périmètre de l'ex-CC de Rémilly et Environs, il convient désormais d'analyser avec précisions les modalités techniques, juridiques, financières et humaines d'un élargissement de cette compétence. Une étude complète devra être mise en œuvre afin de permettre aux élus du Sud Messin de se prononcer sur ce point dans les deux ans à venir.

En parallèle de ces deux dossiers majeurs pour le développement du Sud Messin, le Conseil Communautaire, le Bureau et les commissions sont d'ores et déjà mobilisés dans les réflexions et opérations suivantes : réflexions préalables à l'extension à l'ensemble du territoire des services existants (Relais Assistants Maternels, programme d'aide au ravalement de façades) ; étude du projet d'extension de la zone d'activités des 5 Epis à Rémilly et Lemud ; recherche de financements nécessaires à la réalisation des investissements concernant les équipements sportifs dédiés à la pratique du football ; développement de l'Internet à haut et à très haut débit en lien étroit avec le Conseil Général de la Moselle ; etc.

COORDONNEES ET CONTACTS

Siège

11, cour du Château - 57420 VERNY

Tél. 03 87 38 04 10 - Courriel : contact@sudmessin.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil périscolaire

PERIS'CUBE

Route de Béchy - 57580 REMILLY

Tél. 06 20 05 09 44 - Courriel : periscolaire.remilly@sudmessin.fr

Relais Assistants Maternels

14, rue d'Alsace-Lorraine - 57420 SOLGNE

Tél. 03 87 57 18 72 - Courriel : anne-charlotte.giroux@sudmessin.fr

INFORMATIONS



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/sudmessin